Nations Unies $P_{2019/L.1}$



Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. limitée 26 novembre 2018 Français

Original: anglais

Première session ordinaire de 2019

21-25 janvier 2019, New York Point 1 de l'ordre du jour provisoire Questions d'organisation

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

| Point de l'ordre du jour | | Page | |
|-----------------------------|---|------|--|
| 1 | Questions d'organisation | 2 | |
| | Débat consacré au PNUD | | |
| 2 | Évaluation | 2 | |
| 3 | Programmes de pays et questions connexes | | |
| | Débat consacré au FNUAP | | |
| 4 | Évaluation | 4 | |
| 5 | Programmes de pays et questions connexes | 5 | |
| | Débat consacré à l'UNOPS | | |
| | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets | 5 | |
| | Débat consacré aux questions communes | | |
| 7 | Recommandations du Comité des commissaires aux comptes | 5 | |
| 8 | État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement | 6 | |
| 9 | Méthodes de travail du Conseil d'administration | 6 | |
| 10 | Questions diverses | 7 | |
| | Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour sa première session ordinaire de 2019 | 8 | |



Ordre du jour annoté et liste des documents

Point 1 Questions d'organisation

En application de sa décision 2006/14 et de l'article 7 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) élira un nouveau Comité restreint, composé d'un(e) Président(e) et de quatre Vice-Président(e)s. L'élection aura lieu le 6 décembre 2018. Selon le système établi de roulement entre les divers groupes régionaux, la présidence du Conseil d'administration pour 2019 sera assurée par une personne élue parmi les membres du Conseil qui appartiennent au Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Il approuvera également le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2018. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil, pour observations ; le rapport définitif contient les observations reçues dans les délais impartis.

Conformément à la décision 96/25, un plan de travail pour 2019, établi par le secrétariat en consultation avec le Comité restreint du Conseil d'administration, est présenté au Conseil pour adoption.

Documentation:

Ordre du jour, ordre du jour annoté, liste des documents et plan de travail provisoires (DP/2019/L.1)

Rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 (DP/2019/1)

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2018 (DP/2019/2)

Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2019 (DP/2019/CRP.1)

Débat consacré au PNUD

Point 2 Évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a effectué une évaluation des mesures prises par le Programme pour appuyer la réduction de la pauvreté dans les pays moins avancés. Cette évaluation fait partie du plan à moyen terme du Bureau (DP/2018/4) approuvé par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2018. Le Bureau a évalué la contribution des programmes de pays et des programmes mondiaux et régionaux aux efforts de réduction de la pauvreté relevant des cinq grands domaines dans lesquels le PNUD opère : la croissance sans exclusion et l'emploi ; le développement économique local ; les moyens de subsistance durables ; la relance économique rapide et l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable. L'évaluation a également porté sur les grands principes transversaux qui sous-tendent le Plan stratégique, notamment l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir d'action des femmes, et sur les partenariats. Elle a couvert tous les pays les moins avancés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et dans les États arabes, ainsi qu'Haïti pour la région des Caraïbes. L'évaluation est assortie d'une note de l'administration. Le

2/9 18-20249

Conseil souhaitera peut-être prendre note de l'évaluation et de la note de l'administration.

Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, outre sa fonction principale, qui est d'effectuer de façon indépendante des évaluations thématiques et des évaluations des programmes, est également chargé de contribuer au développement des capacités d'évaluation du PNUD et d'autres entités, en collaboration avec des partenaires nationaux et la communauté internationale des évaluateurs, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a établi un bilan de son action dans ce domaine, qui ne représente qu'une petite partie de son activité mais est néanmoins très importante. Il a également mis en place une série d'activités et d'interventions liées dans le domaine du développement des capacités afin d'atteindre trois objectifs : améliorer la qualité et la pertinence des évaluations menées par le PNUD ; renforcer les capacités des pays en matière d'évaluation et les mécanismes connexes ; promouvoir la culture de l'évaluation à l'échelle mondiale. Ce document décrit les efforts que le PNUD a faits à cette fin ; une attention particulière a été accordée au renforcement des capacités nationales d'évaluation et aux conférences internationales sur les capacités nationales d'évaluation, qui jouent un rôle très important dans ce domaine. Chaque région ou le PNUD est présent a accueilli une de ces conférences, la cinquième s'étant tenue en Turquie en octobre 2017. Le Bureau doit maintenant réfléchir à l'avenir de cette série d'évènements. En 2019, le Bureau continuera d'améliorer sa stratégie de développement des capacités et de chercher de meilleures synergies entre ses différentes initiatives en la matière, ainsi qu'entre ses initiatives et ses activités d'évaluation. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Documentation:

Évaluation de l'appui du PNUD à la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés (DP/2019/4)

Rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur son appui au développement des capacités d'évaluation (DP/2019/6)

Point 3 Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre acte de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine; b) approuver la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour la République démocratique du Congo et l'Afrique du Sud; c) examiner et approuver, en application de sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour le Burundi, le Niger, le Togo, le Cambodge, le Chili et l'Équateur.

Documentation:

Prolongation des programmes de pays (DP/2019/3)

Afrique

Descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/4)

Descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/DCP/NER/3)

Descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/DCP/TGO/3)

18-20249 **3/9**

Asie et Pacifique

Descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/DCP/KHM/4)

Amérique latine et Caraïbes

Descriptif de programme de pays pour le Chili (DP/DCP/CHL/4)

Descriptif de programme de pays pour l'Équateur (DP/DCP/ECU/3)

Débat consacré au FNUAP

Point 4 Évaluation

La politique d'évaluation du FNUAP a été révisée conformément à la décision 2018/11 du Conseil d'administration, après des consultations approfondies avec les principales parties prenantes. Elle s'inspire de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021, et est conforme aux normes et règles mises au point en 2016 par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Dans cette politique, le FNUAP décrit les principes et procédures relatifs à l'évaluation; définit les attributions et responsabilités; décrit sa contribution aux évaluations à l'échelle du système et au développement des capacités nationales d'évaluation; appelle l'attention sur ses besoins en personnel et en ressources financières et présente une note sur la mise en œuvre et l'examen à venir de la politique et l'établissement de rapports y relatifs.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver la version révisée de la politique d'évaluation du FNUAP.

Le Conseil d'administration sera également saisi d'une évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la lutte contre les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à leur prévention et à leur élimination (2012-2017). Cette évaluation portait sur l'utilité, l'efficacité et la viabilité à long terme de l'appui du FNUAP aux efforts visant à prévenir les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à les combattre et à les éliminer, aussi bien dans le contexte du développement que dans celui de l'aide humanitaire. Cette évaluation thématique générale, la première dans ce domaine d'activité, a débouché sur d'importantes conclusions, leçons et recommandations. Elle devrait être utilisée pour mesurer les résultats des années précédentes, contribuer à la prise de décisions fondée sur des données probantes et appuyer l'application des politiques du FNUAP et la mise en place de ses programmes, notamment de son plan stratégique pour 2018-2021. Elle devrait aussi aider le FNUAP à revoir sa stratégie pour tenir compte de l'évolution de la situation en matière de développement et s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de cette évaluation thématique.

Documentation:

Politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2019/1)

Évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la lutte contre les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à leur prévention et à leur élimination (2012-2017) (DP/FPA/2019/CRP.1)

4/9 18-20249

Réponse de l'administration à l'évaluation thématique de l'appui du FNUAP à la lutte contre les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à leur prévention et à leur élimination (2012-2017) (DP/FPA/2019/CRP.2)

Point 5 Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité à approuver, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Cambodge et le Niger, ainsi que la deuxième prolongation du programme de pays pour l'Afrique du Sud.

Documentation:

Descriptif de programme de pays pour le Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/6)

Descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/FPA/CPD/NER/9)

Prolongation des programmes de pays (DP/FPA/2019/3)

Débat consacré à l'UNOPS

Point 6 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

La Directrice exécutive de l'UNOPS fera une déclaration au Conseil d'administration. Elle fera le point de la mise en œuvre du Plan stratégique du Bureau pour la période 2018-2021 et présentera un résumé des principaux domaines d'intervention pour l'année à venir.

Débat consacré aux questions communes

Point 7 Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le rapport du PNUD et du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2017 passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des sept grandes priorités d'audit pour 2016-2017 (présentées dans le document DP/2017/11 et approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 2017/5) et met à jour les grandes priorités en matière d'audit retenues par la direction pour la période biennale à venir. Il rend également compte de l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée en décembre 2017 et les années antérieures. Conformément à la décision 2010/9 du Conseil d'administration, l'état détaillé de l'application des recommandations des auditeurs et l'intégralité du rapport d'audit du Comité des commissaires aux comptes sur le PNUD et le FENU (A/73/5/Add.1 et A/73/5/Add.2 respectivement) peuvent être consultés sur le site Web du Conseil d'administration.

En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive du FNUAP rend compte de l'application des recommandations formulées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (A/73/5/Add.8).

18-20249 **5/9**

Le Comité des commissaires aux comptes prend note de la bonne santé financière du FNUAP et est d'avis que les états financiers du Fonds donnent, pour tous les éléments de caractère significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Un tableau distinct disponible sur le site Web du FNUAP présente un état actualisé de l'application des recommandations d'audit.

L'UNOPS a le plaisir de répondre aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/73/5/Add.11) et de rendre compte de l'état actuel de leur application. L'opinion que le Comité a formulée sur les comptes de l'année terminée le 31 décembre 2017 n'était assortie d'aucune réserve. L'administration de l'UNOPS continue de souligner qu'il est important de régler les problèmes signalés lors des audits.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017.

Documentation:

PNUD et FENU: Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/2019/7)

FNUAP : Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2019/2)

UNOPS: Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 (DP/OPS/2019/1)

Point 8

État d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Comme demandé par le Conseil d'administration dans ses décisions 2018/16, 2018/18 et 2018/20, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS continueront de dialoguer avec le Conseil au sujet de l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, en date du 31 mai 2018, portant sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et lui fourniront régulièrement des informations à jour sur la question à partir de 2019. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet.

Point 9 Méthodes de travail du Conseil d'administration

Dans sa décision 2018/22, le Conseil d'administration a prié le Bureau du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de lancer, en collaboration avec les bureaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial, une consultation conjointe auprès des États Membres à partir de la première session ordinaire de 2019, l'objectif étant d'étudier l'efficacité et la qualité de ses sessions actuelles, ainsi que les fonctions de la réunion conjointe des conseils d'administration, en s'appuyant sur la réponse commune établie par les

6/9

secrétariats qui a été présentée lors de la deuxième session ordinaire de 2018. Le Conseil souhaitera peut-être adopter une décision sur cette question.

Point 10 Questions diverses

18-20249 7/9

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour sa première session ordinaire de 2019 (21-25 janvier 2019, New York)

| Jour/Date | Heure | Point | Sujet |
|---------------------|---------------------|-------|--|
| Lundi 21 janvier | 10 h 00- 13 h 00 | 1 | QUESTIONS D'ORGANISATION |
| | | | • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session |
| | | | Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 |
| | | | • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2019 |
| | | | DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD |
| | | | DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR |
| | 15 h 00- 17 h 45 | | DIALOGUE INTERACTIF AVEC L'ADMINISTRATEUR (suite) |
| | 17 h 45-18 h 00 | | Consultations sur les projets de décision |
| Mardi | 10 h 00- 13 h 00 | | ÉVALUATION |
| 22 janvier | | | • Évaluation de l'appui du PNUD à la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés et note de l'administration |
| | | | Rapport du Bureau indépendant d'évaluation sur son appui au développement des capacités d'évaluation |
| | | 3 | PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES |
| | | | • Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays |
| | | | • Prolongation des programmes de pays |
| | 15 h 00- 17 h 30 | - 6 | DÉBAT CONSACRÉ À L'UNOPS |
| | | | DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE |
| | 17 h 30-18 h 00 | | Consultations sur les projets de décision |
| Mercredi | 10 h 00- | | DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP |
| 23 janvier | 13 h 00 | | DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE |
| | 15 h 00- 17 h 45 | 4 | DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE (suite) |
| | | | ÉVALUATION |
| | | | Politique d'évaluation révisée |
| | | | • Évaluation de l'appui du FNUAP à la lutte contre les violences fondées sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes, à leur prévention et à leur élimination |
| | 17 h 45-18 h 00 | | Consultations sur les projets de décision |
| Jeudi | 10 h 00- 13 h 00 | | PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES |
| 24 janvier | | | • Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays |
| | | | • Prolongation des programmes de pays |

8/9 18-20249

| Jour/Date | Heure | Point | Sujet |
|------------|---------------------|-------|--|
| | 15 h 00- 17 h 45 | | DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES |
| | | 7 | RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES |
| | | | Rapport du PNUD sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 |
| | | | Rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 : état de l'application des recommandations du Comité |
| | | | Rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2017 |
| | 17 h 45-18 h 00 | | Consultations sur les projets de décision |
| Vendredi | 10 h 00- 13 h 00 | | DÉBAT CONSACRÉ AUX QUESTIONS COMMUNES (suite) |
| 25 janvier | | 8 | ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 72/279 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SUR LE REPOSITIONNEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT |
| | | 9 | MÉTHODES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION |
| | 15 h 00- 18 h 00 | 10 | QUESTIONS DIVERSES |
| | | | • Adoption des décisions restées en suspens |
| | | 1 | QUESTIONS D'ORGANISATION |
| | | | • Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2019 |

18-20249 **9/9**